



**Convention internationale pour la
protection de toutes les personnes
contre les disparitions forcées**

Distr. générale
14 mars 2013
Français
Original: anglais

Réunion des États parties

New York, 28 mai 2013

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

Note du Secrétaire général

1. Ouverture de la réunion par le représentant du Secrétaire général.
2. Élection du Président.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Élection des autres membres du bureau de la réunion.
5. Élection, conformément au paragraphe 4 de l'article 26 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, de cinq membres du Comité des disparitions forcées, en remplacement de ceux dont le mandat prend fin le 30 juin 2013.
6. Réunion-débat sur l'application de la Convention.
7. Questions diverses.

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 8 octobre 2013.